

BULLETIN DE LA

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Syndicat National CGT des Travailleurs de la Recherche Scientifique

10 Rue de Solferino Paris 7

Tel. 551 7139



BULLETIN MENSUEL

N° 145 - AVRIL 1973

SNTRS - CGT :
C.C.P. 30.510-68 - LA SOURCE

SOMMAIRE

page 1	: EDITORIAL
pages 2,3	: LA VIE DES SECTIONS
page 4	: LA SITUATION REVENDICATIVE
page 5	: SECTION NATIONALE INSERM
pages 6,7	: CATEGORIES C - D
page 8	: GRILLE DES SALAIRES AU 1er JANVIER 1973 (avec réforme C-D)

ET MAINTENANT ?

Reconnaissons-le, des millions de Français le coeur chaud d'espérance en la victoire de la Gauche unie ont connu la déception au soir du 11 Mars 1973.

Puis, le recul aidant, la réflexion substituée au sentiment, la réalité s'est révélée.

C'est entendu, "ils" s'en sortent encore une fois, mais dans quelles conditions. Et avec une situation sérieusement changée.

D'un côté, les combinaisons de la droite réactionnaire - URP et réformateurs - y compris la pression inadmissible exercée par le président de la République sur les électeurs, ainsi que l'inique et anti-démocratique loi électorale du scrutin majoritaire ont permis à la coalition gouvernementale mise en minorité au 1er tour avec 36 % des voix de conserver une majorité parlementaire.

De l'autre, plus de 10 millions de Français (46,2 % des voix au 1er tour) salariés ou non ont voté pour des formations politiques unies pour appliquer le même programme politique et ont signifié aux tenants du pouvoir actuel qu'ils n'attendaient rien d'eux et espéraient tout de leur départ.

Cet évènement sans précédent et de très grande portée :

- Affermit la cohésion des formations de gauche, sur une base de classe.
- Crée de nouvelles conditions pour le progrès des forces démocratiques, pour l'action unie des travailleurs qui se sont prononcées pour un changement fondamental de politique.
- Impose aux gouvernants et au patronat, d'en tenir compte.

L'UNION DES TRAVAILLEURS A PRIS UNE NOUVELLE DIMENSION.

Aussi, la traditionnelle question au lendemain de chaque élection législative : "Et maintenant ?" traduit-elle non pas un sentiment d'attente mais de défi.

Car, l'heure est venue de passer aux actes.

Vous vous en souvenez, à Provins, à la télévision, sur les tréteaux électoraux.. le pouvoir d'achat des salaires et particulièrement les plus bas, la hausse des prix, l'âge et le montant de la retraite, les conditions de travail, le droit syndical, les 2.000 crèches et les prestations familiales, la réforme hospitalière et le logement, bref tout...

N'ont-ils pas déclaré tenir leurs promesses ?

Monsieur POMPIDOU ne s'est-il pas engagé lui-même à la veille du scrutin, pour "piper" des voix à "corriger les inégalités et par des réformes hardies à assurer le progrès social que permet le grand progrès économique réalisé".

Comme l'a déclaré la C.G.T. :

"La passion électorale qui a inspiré aux porte-paroles de la coalition de droite tant de démagogie sociale va faire place désormais aux réalités de la continuité d'une politique totalement dominée, comme hier, par les puissants intérêts privés et par conséquent diamétralement opposée à ceux des travailleurs.

Il y a toutes raisons de redouter que le caractère antisocial de cette politique soit encore accentué par l'aggravation de la

crise économique et monétaire du monde capitaliste.

La C.G.T. va proposer au gouvernement et au CNPF le règlement négocié des revendications générales les plus urgentes:

Elle le fera de façon réaliste avec la volonté d'aboutir en s'appuyant sur l'action unie des travailleurs.

En toute hypothèse, la C.G.T. estime qu'il appartient à l'ensemble des organisations syndicales représentatives de conjuguer leurs efforts pour défendre avec le maximum d'efficacité les intérêts des travailleurs."

Au CNRS, à l'INSERM, aux INSA, comme dans l'ensemble des autres secteurs de l'économie, aucune des difficultés qui assaillent les personnels n'a reçu ces derniers temps le moindre commencement de solution.

Bien plus, nos directions, se préoccupent de réaliser le plus efficacement les objectifs du VI^e plan (orientation condamnée par la CGT).

Donc, tous les problèmes demeurent, ils appellent des solutions.

Dans cette période plus favorable, avec le renforcement de l'unité et des actions des personnels, nous devons faire le nécessaire pour qu'ils soient discutés et pour qu'ils aboutissent.

Le Conseil Syndical National du SNTRS-CGT a pour sa part, lors de sa réunion du 16 Mars 1973 :

— Confirmé et précisé les analyses du syndicat contenues dans le document "CRISE", dont l'analyse sur le fond est toujours d'actualité.

— Estimé nécessaire le renforcement de l'unité et de l'action des personnels pour leurs légitimes revendications dans cette période plus favorable, en prenant appui sur les forces renforcées et sur le contenu du Programme Commun du Gouvernement de la Gauche unie.

— Réaffirmé la nécessité de l'action pour nos objectifs revendicatifs.

a) spécifiques, par l'action locale permanente (et coordonnée chaque fois qu'il est nécessaire et possible) auprès des autorités à tous les niveaux, en utilisant toutes les formes de l'action syndicale responsable.

b) généraux, par notre insertion dans les luttes générales de la Fonction Publique, de l'ensemble des travailleurs, pour obtenir la satisfaction des revendications sur le pouvoir d'achat, la retraite, les revalorisations de traitement, etc...

En particulier, pour obtenir la titularisation dans le cadre d'un statut particulier de la Fonction Publique, qui réglerait l'essentiel des revendications des ITA du CNRS, de l'INSERM et des INSA, réclamée depuis plusieurs années par le SNTRS-CGT.

— Des problèmes urgents — tenue des commissions d'avancement, nouvelle notation, circulaire "Vacation".. — exigent des solutions immédiates, concrètes et positives.

— Des revendications en suspens — modifications statutaires, la retraite.. — nécessitent de véritables négociations à partir des propositions initiales des organisations syndicales.

— Des remises en cause — droit syndical, réorganisation des services et laboratoires — doivent cesser.

LES PERSONNELS ATTENDENT DES REPONSES.

Ou bien, nos directions négocieront véritablement avec la volonté d'aboutir à des solutions concrètes ; ou bien nous nous heurterons à la même intransigeance qu'hier, et dans ce cas l'action des personnels unie et responsable continuera à s'amplifier.

J.P. RICCIO
Secrétaire Général adjoint

LA VIE DES SECTIONS

MONTPELLIER

La section a publié son premier journal qui contient une série d'articles généraux et locaux excellents. L'Assemblée Générale de la section a décidé d'élire à la direction de son bureau 3 co-secrétaires en vue de préparer les conditions d'une décentralisation en 3 sous-sections (laboratoires CNRS - Facultés - INSERM).

GIF S/YVETTE

Le 19 Mars visite du groupe de laboratoires par le DAF Mr CREYSSEL (la "tournee des popotes" de la direction continue). Au cours de la réunion du Comité de Groupe il a tenté de justifier devant les Directeurs la nouvelle notation - L'Intersyndicale locale (CGT-CFDT-SNCS) a mis le DAF en difficulté sur son argumentation, elle était appuyée par une manifestation de 200 personnes devant la salle de réunion.

Le 20 Mars le personnel réuni en A.G. a décidé de poursuivre l'action - il a été notamment décidé que chaque ITA inclurait dans les observations de sa feuille de note la formule "je demande le respect du statut et que ne soit pas prise en considération la grille imposée contre mon gré dans la feuille de note".

ADMINISTRATION CENTRALE

Entrevue avec le représentant de la direction sur les problèmes locaux et l'avancement - la distribution systématique de tract de la CGT à la cantine sur les différents pro-

blèmes se poursuit, le dernier concernant les administrateurs-délégués - Affichage de texte humoristique sur les nouvelles notations.

STRASBOURG-CRONENBOURG

L'Intersyndicale locale (CGT-CFDT-SNCS) a été reçue pendant plus d'une heure par le Directeur Général CURIEN et le DAF CREYSSEL sur les revendications en cours.

REGION MEDITERRANEE

5 - 6 Avril 1973 tenue du premier Congrès Régional avec la participation de Serge SARRAZIN et J.P. RICCIO.
Parution du N° 1 du journal régional "Méditerranée".

ORSAY

A l'initiative de la section un vaste débat sur la démocratie syndicale et la meilleure forme d'organisation pour mener les luttes à la Faculté a été lancée parmi les adhérents. Cette réflexion collective doit déboucher sur un vote de l'ensemble des syndiqués pour adopter les nouvelles structures syndicales du S.N.T.R.S. du campus d'ORSAY.

SECTION NATIONALE DES RETRAITES

Lettre d'une adhérente

St Michel l'Observatoire, le 26 février 1973

Cher Collègue retraité,

Depuis le 1er Octobre, je suis, moi aussi, à la retraite.

Des collègues m'ont dit : "Vous en avez de la chance !"

- J'espère bien que vous, c'est à 60 ans que vous l'aurez, la retraite, leur ai-je rétorqué.

D'autre m'ont dit : "Vous allez vous ennuyer".

AVOIR DE LA CHANCE ? ça c'est vrai. C'est chic d'avoir tout son temps bien à soi.

S'ENNUYER ? ça c'est faux. Il y a tant de choses qu'on s'est promis de faire "à la retraite".

Mais hélas, il y a aussi le côté ECONOMIQUE. On voit fondre ses ressources, d'un seul coup.

En additionnant :

SECURITE SOCIALE

+ IRCANTEC

+ autre RETRAITES COMPLEMENTAIRE (pour tout emploi en dehors du CNRS, comptée depuis 21 ans - maintenant tout le monde a droit à une retraite complémentaire, même les femmes de service).

Moi j'arrive à 53 % de mon traitement final et vous ?

Alors, être à la retraite, cela ne signifie pas se retirer dans son petit coin et ne plus penser à rien. C'est justement le contraire. On a le temps de réfléchir :

POURQUOI SI PEU DE RETRAITE ?

POURQUOI PAS, COMME LES FONCTIONNAIRES, 75 % DU SALAIRE ?

On se souvient alors que les camarades du Syndicat se débattent justement pour l'amélioration de la retraite. IL FAUT CONTINUER A LES EPAULER.

J'ai reçu un petit papillon me demandant si je désirais adhérer à la SECTION RETRAITES SNTRS-CGT L'avez-vous reçu ? Si vous ne l'avez pas encore retourné, ou si vous l'avez égaré ou... si vous ne l'avez pas reçu... envoyez, tout de suite, votre adhésion à :

SECTION RETRAITES S.N.T.R.S.-CGT - 10, rue de Solferino - 75341 PARIS CEDEX 07

Vous pouvez, du même coup, joindre 12 F de cotisation annuelle (1 F par mois) et, si quelque chose vous embarrasse dans le calcul de votre retraite, demandez des renseignements.

Et puis, si, vous répondriez OUI à la 2ème question du début de ma lettre, vous pouvez toujours m'écrire. Je vous aiderai à trouver des DADAS pour la retraite. Déjà on peut échanger... des idées, des timbres-postes, des cartes postales etc.. Ce qui compte, c'est de ne pas se sentir seul et isolé, et continuer à adhérer au Syndicat, c'est le bon moyen de ne plus l'être.

Croyez, Cher Collègue retraité, à mes sentiments bien cordiaux.

Mme A. PISSAVIN

Observatoire de Haute Provence
St Michel l'Observatoire - 04300 FORCALQUIER

LA SITUATION REVENDICATIVE

Si nous voici, comme le montre l'éditorial de ce bulletin, dans une période plus favorable au développement et à la satisfaction partielle de nos revendications, encore faut-il analyser sérieusement la situation revendicative pour une efficacité maximale. Ce fut l'un des thèmes du Conseil Syndical National du 16 Mars.

LE CONSEIL SYNDICAL NATIONAL

1 - Le C.S.N. a retenu comme orientation fondamentale la nécessité d'utiliser cette situation plus favorable pour renforcer l'unité et pour développer l'action revendicative, en expliquant sans cesse et en prenant toujours mieux en compte le contenu du Programme Commun de Gouvernement des partis de gauche conformément au document d'orientation du Congrès.

2 - Les objectifs généraux concernent le développement de la participation aux luttes pour les revendications prioritaires de l'ensemble des travailleurs : pouvoir d'achat, retraites, impôts.

Les objectifs spécifiques sont tournés vers les Directions du CNRS, de l'INSEM et de l'INSA, vers nos ministères de tutelle et vers le gouvernement. Dans l'immédiat : la tenue rapide des commissions d'avancement liée avec la bataille budgétaire, la sécurité d'emploi des hors statuts et en particulier des vacataires liée avec la création de postes budgétaires, les améliorations du statut et du régime de retraite, la gestion complète par le CNRS des personnels des instituts nationaux et les garanties contre la suppression ou la dispersion abusive de laboratoires et d'équipes, la formation permanente, le libre exercice du droit syndical. A moyen terme : étoffer et approfondir nos analyses sur le rôle de la recherche en liaison avec la société dans laquelle elle évolue, suivant les lignes de force du Programme Commun et face à la violente offensive idéologique menée par le pouvoir et par ses représentants dans nos Directions. A terme : le projet de loi de titularisation des non-titulaires en liaison avec l'UGFF, et le statut de titulaire.

3 - Le C.S.N. rappelle que les moyens sont liés en particulier au niveau de mobilisation. Dans l'immédiat apparaît la possibilité d'une journée nationale comportant des débrayages et des actions, coordonnées au niveau régional ou au niveau des laboratoires dépendant d'un même administrateur-délégué, située avant Pâques, étant entendu que cette journée doit s'inscrire dans le cadre de l'action revendicative permanente des sections. A moyen terme, nous devons accroître nos moyens : accentuer le recrutement à partir de l'action, de la démocratie syndicale et de la formation syndicale ; resserrer nos liens avec les autres syndicats CGT de la recherche (avec l'INRA des réunions périodiques des deux secrétariats nationaux et l'échange des publications sont organisés ; avec le SNPESB vient d'être constituée une commission nationale d'harmonisation des revendications chargée de préparer les éléments pour un large débat dans

les sections) ; multiplier les concertations avec le SNCS et le SNESup sur les actions revendicatives et sur les problèmes généraux de la recherche (en particulier préparer activement en commun les Assises Nationales de la Recherche qui doivent se tenir avant Juin à l'appel du groupe français de la Fédération Mondiale des Travailleurs Scientifiques constitué de l'UGICT-CGT, du SNCS-FEN et du SNESup-FEN) ; élargir au maximum nos actions aux syndicats de l'Intersyndicale Nationale des ITA du CNRS, sans toutefois nous laisser freiner ; développer notre campagne d'explication auprès de nos "patrons".

LES ENTREVUES

Le 15 Mars 1973, le Directeur Général du CNRS (Mr CURIEN) reçoit l'ensemble des syndicats. Deux points à l'ordre du jour :

1 - Les risques de licenciements de chercheurs au passage attaché-chargé : la Direction estime que les risques sont inférieurs à ceux de l'an dernier et s'engage à respecter les mêmes règles que l'an dernier pour limiter les licenciements.

2 - La circulaire sur les vacataires : la Direction refuse d'annuler ou de modifier sa circulaire par laquelle elle prétend imposer le licenciement systématique de la quasi-totalité des 5.000 vacataires du CNRS sous le prétexte qu'il est "anormal d'employer quelqu'un longtemps à un salaire de 800 F par mois" !

Les représentants du SNTRS-CGT déclarent que la solution de la revendication de la CGT "Pas de salaires inférieurs à 1000F" est au CNRS, non pas le licenciement des travailleurs concernés, mais la création de postes budgétaires ! Ils affirment que les personnels ne peuvent pas tolérer que des travailleurs soient licenciés alors que :

- rien ne peut leur être reproché,
- la nécessité de leur travail persiste,
- les moyens financiers pour les payer existent

et s'élèveront avec force contre toute tentative de licenciement d'un vacataire employé sur des fonctions permanentes. La Direction, mise en difficulté, ne répond pas.

Le 23 Mars 1973, le Directeur Administratif et Financier (Mr CREYSSEL) reçoit l'Intersyndicale Nationale des ITA du CNRS. Deux points à l'ordre du jour :

1 - La Direction refuse d'établir des règles d'intégration valables pour toute intégration de hors statuts, mais accepte que les commissions paritaires et de dérogations du CNRS étudient les dossiers d'intégration IN2P3 et SEITA qui présentent des anomalies.

2 - Pour les commissions d'avancement, la Direction annonce, pour des raisons "techniques", les dates suivantes :

- paritaires (échelons et catégories) : 15 Juin

- paiement (avec rappel ler Janvier) : fin Juillet
- dérogations : Septemire.

(Dans un souci humanitaire, Mr CREYSSSEL envisage de faire passer en priorité le paiement des petites catégories...). Un tel retard, dû pour l'essentiel à la mise en service des nouvelles feuilles de notation et d'avancement, imposées malgré l'opposition unanime des personnels et les réserves des patrons, est tout à fait inadmissible : compte tenu de la hausse accélérée des prix, tout retard dans le paiement des sommes dues pour un travail effectué est objectivement un vol.

3 - Outre ces deux points, la Direction précise que les textes sur l'indemnité de sujétion et sur la retraite sont toujours au point mort et qu'elle a envoyé une "note de travail" au ministère de l'Education Nationale sur les "ouvertures" laissées entrelaillées par le ministère des Finances en Octobre sur quelques points du projet de statut. Pour nous, notre position est nette : nous maintenons l'intégralité de nos revendications d'améliorations statutaires

qui forment un tout cohérent et justifié, comme l'a reconnu la Direction il y a quatre ans.

Le 5 Avril 1973, Mr CURIEN recevra les syndicats qui lui demanderont ses intentions relatives aux orientations qu'il entend donner à la politique générale du CNRS.

EN CONCLUSION

Depuis des années, comme pour tous les travailleurs de France, nos revendications se heurtent à un mur. Mais les élections législatives, si elles n'ont pas apporté encore les changements fondamentaux que nous voulons, ont cependant profondément modifié le rapport de forces. C'est à nous, à chacun de nous dans la discussion individuelle comme dans l'action collective, d'utiliser cette nouvelle situation pour obtenir la négociation et accroître nos forces.

G. BERNET

Secrétaire National

SECTION NATIONALE - INSERM -

LE POINT SUR LE C.A.E.S. - I N S E R M

Vous avez tous reçu le bulletin du CAES vous informant des possibilités qui vous sont offertes dans les différents secteurs de l'action sociale du CAES, mais la lecture de ce journal ne suffit pas pour se faire une idée de ce qu'est dans la pratique le CAES, et de son fonctionnement.

Vous auriez dû recevoir le bulletin beaucoup plus tôt, mais l'administration retarde volontairement la diffusion de l'information du CAES aux personnels de l'INSERM. Mais la mauvaise volonté de l'employeur se manifeste aussi dans d'autres secteurs : jusqu'à présent le Directeur Général de l'INSERM maintenait son refus d'accorder officiellement des décharges aux élus du CNAS afin que ceux-ci puissent exercer leur mandat. Dans ces circonstances il est impossible aux élus du CNAS d'effectuer un travail vraiment efficace. En fait, il s'avère qu'en matière d'action sociale la Direction de l'INSERM applique la même politique réactionnaire qu'en ce qui concerne la promotion des personnels.

En ce qui concerne le projet de budget pour l'année 1973 nous avons fait prévaloir au CNAS une orientation visant à investir au maximum dans les subventions pour les départs en vacances (adulte, enfance, familiale).

D'autre part, devant les problèmes posés par l'arbre de Noël, le CNAS a décidé de supprimer cette ligne et de l'inclure dans le budget des sections locales.

Enfin il faut signaler en fait très important : malgré la vive opposition des élus du SNTRS-CGT, la majorité (SGEN-CFDT, SNIRS) a décidé de subventionner le départ des enfants dans des colonies à encadrement confessionnel, bafonnant ainsi l'engagement pris concernant le respect de la laïcité.

Ceci est très grave et nous amène à douter des promesses électorales de certaines sections syndicales dès lors qu'elles ne respectent pas leurs engagements antérieurs.

en bref

- La Commission des "professions à dominante manuelle et leur maîtrise" décidée à l'issue du 14^e Congrès du SNTRS va tenir sa réunion constitutive le 29 Mars. Cette commission a pour but d'étudier tous les problèmes spécifiques à ces catégories. (Une lettre explicative a été adressée à tous les secrétaires de sections).
- La Commission d'Action Sociale du SNTRS s'est réunie le 9 Mars, elle a examiné la situation actuelle après les élections au CAES, et mis au point son programme de travail (le compte rendu a été adressé aux secrétaires de sections).

CATEGORIES C-D : application à nos personnels

- LA TRANCHE 1973 DE LA REFORME DES C ET D TITULAIRES, ENFIN APPLIQUEE AUX CONTRACTUELS DU C.N.R.S. ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.

Le Journal Officiel du 4 Mars 1973 publie l'arrêté du 22 Février 1973 modifiant au 1/1/73 l'échelonnement indiciaire des catégories 4D, 5D, 6Dbis, 6D, 4B, 5B, 6B, 7B et 8B.

Les collègues des catégories concernées vont enfin recevoir - mais avec trois mois de retard sur les titulaires - les augmentations prévues par l'avant dernière étape du "Contrat" du 10 Octobre 1969 découlant du plan Masselin.

Ces augmentations bien que limitées, sont la conséquence de l'action énergique et persévérante impulsée par le S.N.T.R.S., et qui avait permis d'obtenir en 1972 la répercussion à nos catégories similaires des mesures prises en faveur des fonctionnaires des catégories C et D.

Cette action s'inscrivait dans une démarche plus fondamentale de notre Syndicat, qui exige depuis longtemps l'application systématique à tous les contractuels du CNRS, du bénéfice des dispositions prévues pour les titulaires en matière d'amélioration statutaire ou de traitement.

Les premières incidences de ces mesures s'étaient traduites par le paiement en 1972 d'un rappel correspondant au cumul des améliorations indiciaires, des tranches 1970 et 1971, mais le pouvoir avait amputé ce rappel en limitant l'effet rétroactif au 1/1/71.

Les difficultés de tous ordres opposées par le gouvernement à la rédaction et à la parution du texte de répercussion pour le CNRS - certainement parce que nous étions les premiers non-titulaires à exiger cette répercussion dès la parution du texte des titulaires - nous ont incités à être particulièrement vigilant pour l'application des étapes suivantes.

Dès Novembre 1972 le S.N.T.R.S. proposait à l'Intersyndicale d'exiger du CNRS l'assurance que les majorations de l'étape 1973 seraient appliquées intégralement aux catégories concernées dès le mois de Janvier.

Depuis Novembre 1972, dans toutes les actions, démarches et entrevues cette exigence des personnels a été formulée à la Direction. Aujourd'hui si la parution de l'arrêté nous donne satisfaction nous savons que c'est seulement avec la paie d'Avril que seront effectués les rappels de traitement à compter du 1/1/73 correspondant aux majorations indiciaires.

Ce retard est inadmissible, il nous faut une fois de plus protester auprès de la Direction, et lui rappeler que la hausse constante du coût de la vie que nous subissons ampute d'autant plus le bénéfice d'une augmentation, que celle-ci est perçue par l'agent longtemps après sa date d'effet.

Dès maintenant, que les personnels indiquent en toutes occasions à la Direction qu'ils ne toléreront aucun retard pour l'application de l'étape prévue au 1/1/74, ou à une date plus rapprochée si l'action des travailleurs de la Fonction Publique l'impose au gouvernement avec un contenu amélioré.

● LES MAJORATIONS APPORTEES PAR L'ARRETE DU 22/2/73

Cette deuxième série de remaniements indiciaires apporte aux intéressés une majoration de points moins importante que la précédente.

Elle entraîne un gain de l'ordre de 1 à 6 points, tandis qu'en 1972 la répercussion des mesures se chiffrait par une majoration de 5 à 14 points.

Si l'on considère la valeur du point à environ 7 F, on imagine aisément que ces modifications ne se feront pas sentir d'une manière sensible sur les traitements de nos collègues des catégories B et D visés par le texte.

● EXIGEONS UNE VERITABLE REFORME DES CATEGORIES C - D

Les agents du CNRS qui vont bénéficier grâce à l'action syndicale des répercussions indiciaires prévues pour les titulaires par le "contrat" d'Octobre 1969 en mesurant une nouvelle fois les limites.

Ils ne peuvent qu'approuver la CGT qui seule s'est refusée à cautionner ce "contrat", qui abandonnait des revendications essentielles pourtant exigées par l'ensemble des fédérations de fonctionnaires, notamment l'application aux non-titulaires dont nous sommes.

La plupart des signataires reconnaissent aujourd'hui l'insuffisance de ce contrat et vont jusqu'à exiger sa révision. Pour notre part avec l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT nous appelons les personnels du CNRS à poursuivre l'action pour exiger notamment :

- Une revalorisation indiciaire plus substantielle pour chaque catégorie et la réduction de leur nombre.
- Le raccourcissement de la durée des carrières.
- L'obtention de l'échelon moyen atteint au 1/3 de cette même carrière.
- Que la catégorie 6D soit une catégorie de transition avec accès au bout d'un an en catégorie 6Dbis ou 5D.
- L'élargissement des débouchés vers la 3D.
- L'application au 1/1/73 de la dernière étape du plan.

LA PARUTION DES TEXTES STATUTAIRES BLOQUES AUX FINANCES APPORTERAIT DES AMELIORATIONS IMMEDIATES

Les catégories du CNRS similaires aux catégories C D de la fonction publique sont parmi les plus défavorisées

de notre cadre, elles sont tout naturellement celles qui sont le plus directement concernées par les projets statutaires refusés par les Finances.

Nous ne pouvons accepter la position de la Direction du CNRS qui accepte ce refus, et qui "cherche" de nouvelles solutions, dans le seul but de calmer le profond mécontentement des personnels.

A l'appel du SNTRS avec tous leurs collègues des autres catégories, les agents de 6 à 4D et de 8 à 4B poursuivront et développeront l'action pour obliger le CNRS à revenir sur l'abandon de ses projets de textes, et pour en imposer la signature par les ministères concernés.

La parution de nos textes statutaires, s'ajoutant aux nombreuses améliorations déjà acquises par nos luttes permettrait aux personnels de faire un pas décisif vers un statut de personnel permanent de l'Etat.

AVEC LE S.N.T.R.S. AGISSEZ POUR UNE TITULARISATION DANS UN STATUT PARTICULIER

Cette revendication, issue du Xè Congrès du SNTRS a été approuvée en 1967 par l'ensemble des syndicats composant l'Intersyndicale Nationale des ITA du CNRS.

L'obtention de la sécurité de l'emploi en 1971, la répercussion obtenue des mesures prises en 1970 pour les agents titulaires, la permanence des emplois dans la recherche scientifique, le nom de "contractuels permanents" qui nous est donné par les pouvoirs publics, prouvent que notre revendication est justifiée et possible.

La titularisation nous apporterait des améliorations fondamentales, notamment les garanties sociales et la retraite, ainsi qu'une totale sécurité d'emploi, c'est pour cette véritable solution de vos problèmes que vous appelez à lutter le SNTRS.

AVEC LE S.N.T.R.S., LUTTEZ POUR OBTENIR UN STATUT PARTICULIER DE PERSONNEL PERMANENT DE L'ETAT COMPORTANT POUR LA DEFINITION DES EMPLOIS; LE RECRUTEMENT, LE DEROULEMENT DES CARRIERES DES REGLES ADAPTEES AUX CONDITIONS PARTICULIERES DANS LESQUELLES S'EFFECTUE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE.

LE SNTRS-CGT VOUS INFORME

LISTE DES DOCUMENTS REÇUS PAR VOS RESPONSABLES DE SECTIONS AU COURS DU MOIS ECOULE POUR VOUS INFORMER

AVANCEMENT 1973 - circulaire N° 11 du 5 Mars 1973 analysant les directives de la Direction, les nouvelles feuilles de notation, les formulaires de changement de catégorie, les dates de réunions prévues pour les commissions, et donnant la position du SNTRS sur ces questions. - le groupe de travail SNTRS des problèmes d'avancement a adressé aux sections tous les documents (minimum 1 par adhérent) concernant les dossiers 1973 pour défendre les personnels, il comporte 1 notice explicative pour remplir les questionnaires et les divers questionnaires à remplir. - circulaire N° 11bis du 19 Mars du groupe de travail des Commissions d'avancement donnant les indications concernant les nouveaux formulaires de demande de changement de catégorie en commission paritaire. - circulaire N° 13 du 19 Mars concernant les nouveaux formulaires de changement de catégorie en commission de dérogation.

RESULTAT DU DIRECTOIRE DES 18 ET 19 JANVIER 1973 - circulaire N° 12 donnant le compte rendu des débats du Directoire notamment la réforme du Comité National, les orientations scientifiques 74, l'examen de l'activité de certains laboratoires propres et des créations ou renouvellement de formations associées.

ACTION SOCIALE - compte rendu de la commission d'Action Sociale du SNTRS du 9-3-73 (Très important).

STATUT DE TITULAIRES - document interne donnant l'inventaire des dispositions devant figurer dans un statut de titulaires des ITA de la Recherche (Document de travail soumis au C.S.N. du 16-3-73).

FONCTION PUBLIQUE - circulaire N° 14 de l'UGFF concernant la situation au lendemain des élections dans la fonction publique.

ACTION - compte rendu du Conseil Syndical National du SNTRS du 16-3-73 ; analyse de la situation après les élections, le point des revendications, les perspectives d'action, l'étude de notre statut de titulaire, la préparation du 14è Congrès de l'UGFF (22 - 23 - 24 Mai 1973).

PROBLEMES D'AVANCEMENT - bulletin de liaison N° 1 (1973) Spécial Problèmes d'avancement, analyse détaillée et très argumentée de la situation des avancements - un document à exploiter dans toutes les sections.

TABLEAU DES SALAIRES au 1^{er} JANVIER 1973

édité par le **SNTRS-CGT**

Après l'application des mesures 1973 pour les C et D de la Fonction Publique.

Dans ce tableau vous trouverez pour toutes les catégories et tous les échelons de contractuels, les salaires au 1 ^{er} Janvier 1973. Ces chiffres représentent les salaires bruts mensuels de la région parisienne : traitement principal (TP) sur la base annuelle de 7.225 F au 1 ^{er} Janvier 1973 à l'indice 100, plus indemnité de résidence (IR) de Paris (15 % du traitement principal). POUR LA PROVINCE, les salaires bruts mensuels peuvent être obtenus (à quelques centimes près) en multipliant les salaires de la région parisienne par le rapport 100 + taux IR zone considérée : ce qui revient à appliquer les coefficients suivants :													Zones	2 ^o (13 %)	3 ^o et 4 ^o (11,5 %)	5 ^o et 6 ^o (9%)
													Coefficients à appliquer ...	0,98260	0,96956	0,94780
													Pour avoir les SALAIRES NETS, il convient de déduire la Sécurité Sociale, l'I.R.C.A.T.E.C. et le capital décès, la M.G.E.N. (voir le calcul au bas de la page) et d'y ajouter les allocations familiales et le supplément familial de traitement ainsi que, pour la région parisienne, les 23 F d'indemnité de transport.			
	1 ^{er} échelon	2 ^e échelon	3 ^e échelon	4 ^e échelon	5 ^e échelon	6 ^e échelon	7 ^e échelon	8 ^e échelon	9 ^e échelon	10 ^e échelon	11 ^e échelon	12 ^e échelon				
	ind. Salaire	ind. Salaire	ind. Salaire	ind. Salaire	ind. Salaire	ind. Salaire	ind. Salaire	ind. Salaire	ind. Salaire	ind. Salaire	ind. Salaire	ind. Salaire				
1A	539. 3732,03	615. 4258,25	691. 4784,47	740. 5123,72	778. 5386,88								1A			
2A	356. 2464,92	383. 2651,90	410. 2838,88	436. 3018,84	463. 3205,81	501. 3468,87	539. 3732,03	576. 3988,20	615. 4258,25				2A			
3A	330. 2284,94	349. 2416,43	372. 2575,71	394. 2728,08	413. 2859,56	436. 3018,84	459. 3178,11	485. 3358,09	515. 3565,86	546. 3780,52	576. 3988,20		3A			
1Bbis	304. 2104,88	327. 2264,15	345. 2388,73	363. 2513,41	387. 2679,59	410. 2838,86	433. 2998,05	451. 3122,72	478. 3309,70				1Bbis			
1B	304. 2104,88	327. 2264,15	345. 2388,73	363. 2513,41	387. 2679,59	410. 2838,86	433. 2998,05	451. 3122,72	478. 3309,70	508. 3517,36	531. 3676,64	554. 3835,91	1B			
2B	240. 1616,75	255. 1765,63	274. 1897,21	289. 2001,00	304. 2104,88	320. 2215,66	333. 2305,64	349. 2416,43	363. 2513,41	387. 2679,59	410. 2838,86	433. 2998,05	2B			
3B	213. 1474,15	222. 1537,16	238. 1647,99	248. 1717,13	264. 1827,92	277. 1917,91	293. 2028,69	312. 2160,27	327. 2264,15	337. 2333,35	356. 2464,92	363. 2513,41	3B			
4B	211. 1460,97	221. 1530,16	228. 1578,66	237. 1640,94	246. 1704,23	255. 1765,63	266. 1841,81	274. 1897,21	282. 1952,59	293. 2028,69	300. 2077,11		4B			
5B	201. 1390,78	211. 1460,97	222. 1537,16	230. 1592,55	240. 1616,75	250. 1731,03	260. 1800,22	269. 1862,51	276. 1911,01	284. 1966,39			5B			
6B	183. 1267,10	190. 1315,60	199. 1376,98	205. 1419,38	211. 1460,97	218. 1509,46	224. 1550,96	230. 1592,55	236. 1634,04	242. 1675,64			6B			
7B	176. 1218,61	183. 1267,10	190. 1315,60	197. 1363,09	203. 1405,58	210. 1434,07	215. 1488,67	221. 1530,16	228. 1578,66	234. 1620,24			7B			
8B	166. 1149,42	169. 1170,12	175. 1211,71	179. 1239,41	183. 1267,10	186. 1287,89	190. 1315,60	194. 1343,29	199. 1376,98				8B			
9B	142. 983,25	157. 1087,03	162. 1121,72	164. 1135,52	166. 1149,42	168. 1173,22	170. 1177,11	172. 1191,61	174. 1204,61				9B			
1D	277. 1917,91	304. 2104,88	327. 2264,15	345. 2388,73	363. 2513,41	387. 2679,59	410. 2838,86	433. 2998,05	451. 3122,72	478. 3309,70	508. 3517,36	554. 3835,91	1D			
2D	237. 1640,94	255. 1765,63	277. 1917,91	300. 2077,18	323. 2236,46	341. 2361,04	363. 2513,41	387. 2679,59	410. 2838,86	433. 2998,05			2D			
3D	213. 1474,15	219. 1516,36	230. 1592,55	240. 1661,75	251. 1737,93	266. 1841,81	281. 1945,60	300. 2077,18	316. 2187,96	330. 2284,94	345. 2388,73	363. 2513,41	3D			
4D	199. 1376,98	206. 1426,38	212. 1467,87	217. 1502,47	222. 1537,96	229. 1584,66	234. 1620,24	240. 1661,75	246. 1704,23	251. 1737,93	257. 1779,43	262. 1814,12	4D			
5D	190. 1315,60	197. 1363,09	203. 1405,58	209. 1447,08	214. 1481,77	219. 1516,36	227. 1571,76	233. 1613,25	239. 1654,85	243. 1682,54	247. 1710,23	250. 1731,03	5D			
6Dbis	180. 1246,31	186. 1287,89	192. 1329,40	196. 1357,09	201. 1390,78	205. 1419,38	210. 1434,07	214. 1481,77	219. 1516,36	222. 1537,16	226. 1564,86	231. 1599,45	6Dbis			
6D	173. 1197,81	176. 1218,61	181. 1253,21	185. 1280,90	189. 1308,59	194. 1343,29	198. 1370,98	203. 1405,58	208. 1440,18	213. 1474,15			6D			

CALCUL DES OEDUCTIONS POUR COTISATIONS DIVERSES

Sécurité Sociale : Maladie : 2,5 % jusqu'au plafond (2 040 F) + 1 % sur totalité (S. Br + Pr ou H.S. + SF) - Vieillesse : 3 % jusqu'au plafond (2 040 F)
I.R.C.A.N.T.E.C. : 0,84 % jusqu'au plafond S.S. (2 040 F) ; au-dessus de 2 040 F 2,55 % de (S. Br + Pr ou HS - A)
Capital-décès : 0,15 % de (S. Br + Pr ou HS)
M.G.E.N. (facultatif) : 2,00 % de T.P. depuis le 1^{er} Janvier 1973

Cette grille annule la grille du B.R.S. N° 144.

A = Plafond mensuel des traitements soumis à cotisation de Sécurité Sociale
S. Br = Salaire brut (figurant au tableau ci-dessus pour la région Parisienne)
P. ou H.S. = Prime ou heures supplémentaires.
S.F. = Supplément familial de traitement.
T.P. = Traitement principal.

Le directeur de la publication : S. SARRAZIN

imprimé par nos soins, 10 rue de Solferino - Paris 7^e